

qu'un euphémisme pour programme de fermeture des bureaux de poste.

Elle s'est toutefois engagée à respecter le principe de l'attrition, c'est-à-dire que des bureaux fermeraient si, par exemple, le maître de poste mourait ou démissionnait.

Aujourd'hui, Postes Canada ferme un bureau de poste à Glen Robertson dans la circonscription que je représente. La maîtresse de poste ne prend pas sa retraite et, pour autant que je sache, elle n'est pas décédée et n'a pas l'intention de démissionner. On l'a avisée qu'on n'avait plus besoin de ses services, elle qui était remplaçante depuis cinq ans.

Le leurre, c'est que les remplaçants ne seraient pas visés par l'attrition dans les bureaux de poste, comme l'entendent les dirigeants de Postes Canada.

Le ministre chargé de Postes Canada devrait peut-être appliquer la même règle à ses gens. Les économies réalisées pourraient alors servir à redonner le bureau de poste à la population de Glen Robertson, en Ontario, dans ma circonscription.

* * *

[Français]

LES PROJETS DE RÉEMPLOI

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, vendredi dernier je participais à une conférence de presse pour souligner les réalisations d'un projet de réemploi par Les consultants 3LM Inc., un des premiers projets de réemploi à démarrer au Québec. Dans le cadre du Programme intégration professionnelle, le gouvernement fédéral a contribué 94 380 \$ au financement de ce projet. Cette participation de notre gouvernement permettra à 20 personnes de ma circonscription, prestataires d'assurance-chômage, de retourner sur le marché du travail en leur offrant la possibilité d'acquérir formation et expérience.

Voilà, monsieur le Président, un exemple qui illustre bien l'efficacité des politiques d'emploi instaurées par notre gouvernement, qui résulte du projet de loi C-21. Nos programmes répondent aux besoins du marché du travail et ils engendrent des emplois intéressants et stables, adaptés aux exigences de notre économie.

* * *

• (1410)

L'INDUSTRIE DU TAXI

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, la colère gronde chez les chauffeurs de taxis

Article 31 du Règlement

desservant l'Aéroport de Dorval, nous dit Pierre Bellemare dans un article de *La Presse* du 11 avril, aujourd'hui.

Le représentant de ces chauffeurs, M. Lucien Roy, nous informe que chaque chauffeur devra payer 84 p. 100 de plus, en plus de la TPS, sur une base annuelle exigée par l'Aéroport international de Montréal, à Dorval. Les revenus, disent ces chauffeurs, diminuent de 46 p. 100. Ces coûts augmentent à un rythme effarant, selon le responsable du groupe des chauffeurs de taxis de cet aéroport. Ils demandent l'intervention du ministre des Transports, M. Douglas Lewis, pour qu'il trouve une solution à ce conflit.

[Traduction]

La situation est la même à Toronto. Le ministre fait la sourde oreille aux inquiétudes exprimées par l'Association des chauffeurs et propriétaires indépendants de limousine et par l'Association des chauffeurs de taxi de l'aéroport.

Je me réjouis que notre critique en matière de transport, le député de York-Ouest, ait pris la parole en leurs noms. Cependant, si le ministre ne veut pas faire son bout de chemin pour rencontrer les chauffeurs, il risque de devoir rentrer à pied chez lui la prochaine fois qu'il voudra prendre un taxi.

Monsieur le Président, les droits à payer pour travailler huit heures par jour étaient de 1 000 \$, mais maintenant, simplement pour exploiter leur taxi, les chauffeurs doivent verser 4 000 \$. Quant aux chauffeurs de limousine, les nouveaux tarifs fixes s'élèvent à 6 000 \$. Il s'agit dans les deux cas d'une augmentation de 400 p. 100.

J'espère que le ministre tiendra compte de mon intervention et qu'il agira en conséquence.

* * *

LES SALAIRES DES CHEFS D'ENTREPRISES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il est dommage que nous devions nous prévaloir des règles de divulgation des États-Unis pour obtenir des bribes d'information sur le salaire des chefs d'entreprises canadiennes, car le salaire de bon nombre d'entre eux est indécent et doit être examiné publiquement.

Ainsi, le président de la société Aginco-Eagle Mines touche cinq millions de dollars lorsqu'il reçoit son avis de renvoi.

Prenons aussi l'exemple de Victor Rice, celui-là même qui a empêché la croissance de Massey Ferguson et qui a déménagé cette entreprise au sud de nos frontières aux frais des contribuables et travailleurs canadiens. Ce saboteur d'emplois touche une indemnité de départ équivalant à quatre fois son salaire annuel de 2,6 millions de